

MOTS CLÉS : lutte contre les discriminations, participation des habitants, citoyenneté, collectif.



Collectif VEE

Esplanade François-Mitterrand
33 310 Lormont

Tél. : 05 56 06 06 19

vee.lormont@gmail.com

• LORMONT • COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE L'ÉGALITÉ

DES JEUNES MOBILISÉS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ETHNO-RACIALES

En février 2010, une vingtaine de jeunes âgés de 14 à 24 ans ont créé le collectif Vivre ensemble l'égalité, basé à Lormont, en Gironde, en vue de porter la question des discriminations à caractère raciste dans l'espace public et d'en débattre. Soutenus par l'association Didée (Développement Initiatives Démocratie Échanges Engagement), les jeunes multiplient leurs interventions pour faire entendre ce qui les anime et les mobilise, et sensibiliser aussi bien les acteurs potentiellement discriminants que les publics discriminés.

ALormont, la zone urbaine sensible Hauts-de-Garonne Bastide réunit plus de 75 % de la population communale et concentre le taux de logement social le plus élevé de l'agglomération bordelaise. C'est sur ce territoire que le centre social et culturel Génicart organisait en 2008 les Assises de la jeunesse. Contrairement à ce qui était attendu, les sujets évoqués par les jeunes n'ont à aucun moment concerné les loisirs ou l'insertion, mais ont porté sur les questions des discriminations liées aux origines et de racisme.

Les débats particulièrement animés ont motivé le centre social pour mettre en place des groupes d'échange destinés aux jeunes concernés par les discriminations à caractère raciste. Pour permettre une certaine distanciation par rapport à leur expérience de la discrimination et faire en sorte que les échanges soient constructifs et formateurs, deux sociologues, Saïd Bouamama et Olivier Noël, ont animé ces temps de réunion. Le but était de prendre conscience d'une « communauté d'expériences » autour de la discrimination, d'en pointer les enjeux et de les confronter aux savoirs sociologiques sur ce sujet (les principes politiques à l'œuvre,

l'histoire des mouvements de lutte pour l'égalité des droits, les effets psycho-sociaux des discriminations, les avancées juridiques...). C'est à partir de ce travail que « le développement individuel et collectif du pouvoir d'agir des personnes, leur capacité à se confronter à cette réalité, à inventer des projets, à écrire une nouvelle histoire et à œuvrer pour une société plus égalitaire ' » a pu s'amorcer.

Les participants au groupe de réflexion ont ainsi compris que les discriminations étaient un problème (non une fatalité) sur lequel il était possible d'agir. Karim Chaouchi, jeune habitant de Lormont, se souvient : « On s'est rendu compte que la discrimination que l'on vivait était quelque chose qui ne nous touchait pas individuellement, mais collectivement. Dès qu'un jeune témoignait d'une situation de discrimination, un autre disait "moi aussi, j'ai vécu cette situation". On a vraiment pris conscience à ce moment-là que c'était un phénomène massif. » L'association Didée, qui réunit les deux centres sociaux et culturels de la commune (Génicart et Carriet), a accompagné les jeunes dans la constitution d'un collectif visant à lutter contre les discriminations. Grâce au bouche-à-oreille, 20

à 30 jeunes issus des quartiers prioritaires créent alors le collectif Vivre ensemble l'égalité (VEE).

En 2010, ce collectif organise sa première action : un séminaire d'une semaine dédié à la lutte contre les discriminations qui permet aux participants – représentants de l'État (délégué du Préfet, chargé de mission de l'Acsé) et jeunes – d'échanger à partir de différents supports réalisés par le collectif (écrits, danse, film).

Devant le succès de cette initiative, les jeunes du collectif préparent en avril 2011 un séminaire auquel assiste un public diversifié : une école, des institutionnels, des chercheurs et un journaliste, soit plus de 300 personnes. Cet événement est l'occasion de débattre des discriminations à l'école, dans l'emploi et dans les relations avec la police.

De là ont découlé d'autres projets : réalisation d'un documentaire, participation à un colloque au sein d'un lycée, animation d'une réflexion portant sur les jeunes et les forces de l'ordre, mise en réseau de groupes constitués ou de personnes impliquées dans le même combat afin d'organiser d'autres rencontres sur la lutte contre les discriminations...

ENTRE LÉGITIMITÉ ET SUSPICION

Dans la lutte contre les discriminations, la parole des personnes confrontées à une expérience discriminatoire est difficilement prise en compte. Le collectif s'est constitué afin que ce problème soit reconnu « *par le bas* ». Il s'agit de favoriser une expression libre autour de cette question qui est souvent tue par crainte de ne pas être cru, compris, entendu. Karim Chaouchi évoque : « *Nous avons tous subi une expérience de discrimination, que ce soit au moment de l'orientation à l'école ou dans les entretiens d'embauche. On s'est dit qu'il fallait que les choses changent, qu'il était possible d'avoir plus de poids en prenant la parole, en réagissant, en disant stop.* »

C'est à partir de la mise en évidence de constats et enjeux similaires que se définissent les conditions qui permettraient de passer d'une logique actuelle de discriminés à une logique de lutte politique des discriminés pour l'égalité.

Certains pensent que la discrimination est utilisée comme excuse par bon nombre de jeunes qui, en se retranchant derrière cette injustice, nieraient leur part de responsabilité quant à l'état de leur situation. La discrimination serait un prétexte à leur exclusion.

Selon Olivier Noël, « *la politique a assigné les personnes confrontées à une expérience de discrimination au seul statut de victime avant même de leur reprocher de s'y enfermer. (...) Lorsqu'un cadre de reconnaissance est clairement posé, lorsque les souffrances qui accompagnent la discrimination sont entendues, la supposée logique de victimisation d'exagération est*

absente. Au contraire, ce sont des vécus intimes qui sont relatés de façon nuancée, modérée, pondérée. Tout nous amène à penser que la notion de "victimisation" est une notion utilisée par les majoritaires face aux risques que font émerger les questions d'égalité et de non-discrimination en matière des pouvoirs, d'atteinte aux situations de privilèges. »

Marjorie Dimanche, membre du collectif, précise que les jeunes savent faire la différence entre discrimination et victimisation : « *À partir du moment où on a compris ce qu'était la discrimination, on ne l'utilise pas comme une excuse. On est vraiment capable d'argumenter et de distinguer une situation où l'on a été discriminé d'une situation où nous sommes en tort. Au début, on ne sait pas trop, mais c'est parce qu'il manquait la formation derrière. Mais plus ça va, plus on est à l'aise avec ces notions et on prend conscience que se positionner comme une victime dessert notre cause. »*

UN COLLECTIF MAIS PAS D'ASSOCIATIF

Le collectif ne souhaite pas se constituer pour le moment en association, pour plusieurs raisons qu'explique Amel Attounoussi, membre du collectif : « *Il y a toujours des moments où on a envie de prendre de la distance par rapport au groupe, où on a moins de temps à y consacrer parce que notre situation personnelle évolue, que l'on a d'autres soucis à régler en priorité...* »

À partir du moment où ils sont libres de s'y investir pleinement ou de se retirer, les membres du collectif ne ressentent par leur investissement personnel comme une contrainte mais comme un engagement militant. Si le collectif choisissait de se constituer en association, un cadre plus rigide devrait être respecté. Pour Marjorie Dimanche : « *Si on forme une association, ça veut dire qu'on aurait un conseil d'administration avec un président, un trésorier, un secrétaire. Mais on n'a pas envie qu'il y ait une hiérarchie entre les membres du groupe et de risquer que certain se sentent en-dessous des autres.* » Valérie Calmels, directrice de l'association Didée ajoute : « *Le collectif s'est concentré sur le fond – le message à porter, l'engagement politique –, pas sur la forme, la gestion administrative des projets. Le problème lorsque l'on crée une association, c'est que la part de travail que l'on consacre à la gestion administrative et financière de la structure prend vite le pas sur le portage d'actions.* »

La lutte contre les discriminations étant une priorité de l'État, le collectif est aujourd'hui soutenu par une diversité de partenaires financiers et jouit d'une liberté de parole certaine. « *Mais si, un jour, le collectif décide de s'engager dans une lutte plus grande, ou que les priorités des institutions publiques évoluent, que deviendront ces soutiens ?* »

LE SOUTIEN DE CENTRES SOCIAUX

« Les jeunes vivent les discriminations comme un obstacle difficilement surmontable. Ils estiment souvent qu'ils ne sont pas légitimes à s'exprimer ou que cela ne sert à rien car leur parole n'est pas entendue » : c'est à partir de ce constat et parce que le sujet des discriminations ethno-raciales qui touchent la plupart des jeunes du territoire a un fort potentiel mobilisateur que Valérie Calmels a mis cette question au cœur du projet social de sa structure. C'est aussi la raison pour laquelle l'association a souhaité soutenir la création du collectif et l'accompagner dans la concrétisation de ses projets lorsqu'il en manifestait le besoin.

Son accompagnement se concrétise par la mise à disposition d'un espace d'expression respectueux de la parole de chacun permettant au collectif d'organiser ses réunions plénières ; la recherche et la demande de subvention pour les projets du collectif ; la mise en place d'ateliers répondant aux besoins du collectif (ateliers d'écriture, de création de spectacles de danse, de réalisation de clips vidéo, de sensibilisation/information, de débats...). Valérie Calmels explique : « Dans un premier temps, c'est moi qui animais les assemblées plénières, et très vite, ce sont les membres du collectif qui les ont directement animées. Aujourd'hui, je participe aux réunions de travail avec eux mais je n'ai pas de voix prépondérante. »

Maintien de la dynamique

« Faire vivre un collectif demande du temps. Comment faire en sorte que les jeunes qui sont en formation travaillent ou recherchent un emploi, s'y investissent pleinement ? » Pour renforcer l'engagement militant des jeunes et contribuer à rendre le collectif plus autonome et indépendant, l'association Didée a signé un contrat en service civique² avec deux jeunes du collectif qui, à tour de rôle, vingt-quatre heures par semaine, font vivre le projet et maintiennent la dynamique sur le long terme. « Ces contrats sont apparus comme un moyen de les aider à porter un projet qui leur tient à cœur, en contrepartie d'une petite indemnité », explique Valérie Calmels.

Ces deux jeunes ont pour mission d'informer et d'amener les membres du groupe à définir les problématiques qu'ils rencontrent en matière de discrimination, en leur apportant les outils permettant de forger leurs propres opinions. Ils contribuent à développer leur capacité à débattre, à argumenter. Ils sont également chargés de rendre publique leur expression, de créer le débat.

Un troisième membre du collectif a été recruté en emploi d'avenir en tant que chargé de mission lutte contre les discriminations, afin de former les nouveaux membres du collectif.

Par son soutien, l'association Didée a permis de montrer aux partenaires que les jeunes, premiers concernés par la problématique des discriminations, sont capables d'identifier les problèmes et les enjeux à partir de leur expérience, de for-

maliser et de défendre leur point de vue sur ce qu'ils vivent. C'est en étant à leur côté, en leur donnant les moyens d'agir et en leur venant en aide s'ils en expriment le besoin que l'association de centres sociaux se positionne.

Gestion de conflit en interne

Le conseil d'administration de l'association Didée a été profondément remanié en 2010, après une crise d'identité et de fonctionnement qui durait depuis plusieurs mois et résultait d'une divergence de points de vue concernant les orientations proposées par la direction. Le soutien porté au collectif VEE notamment pour l'organisation de débats publics sur la question des discriminations a cristallisé le désaccord. Valérie Calmels explique : « Un centre social doit être le reflet de la population locale. Ce qui n'était pas le cas à l'origine car le conseil d'administration et en particulier les membres du bureau étaient issus de la classe moyenne et vivaient dans les quartiers pavillonnaires de Lormont. Ils ne soutenaient pas le projet du collectif et s'y sont même opposés fortement en estimant qu'il incitait à la violence. »

Dix-neuf habitants de Lormont (dont trois jeunes) siègent désormais au conseil d'administration. Ces bénévoles, accompagnés dans leur prise de responsabilité, constituent une ressource et une aide à la décision importante concernant les orientations de travail de l'association.

S'engager sur un sujet polémique

Les centres sociaux sont-ils légitimes à intervenir et à prendre part sur cette question des discriminations ?

Agir contre les discriminations liées aux origines est la plupart du temps vécue par les centres sociaux et culturels comme une évidence puisque cela renvoie aux principes soutenus par leur projet social : dignité (« aucune situation de discrimination ne devrait être banalisée, tolérée ou admise car chaque situation de discrimination est une atteinte à la dignité humaine³ »), solidarité (« la seule position possible est d'être aux côtés de celles et ceux qui sont confrontés quotidiennement à la discrimination pour les soutenir dans leur lutte »), démocratie (« les discriminations sont le fruit de rapports sociaux inégalitaires d'une minorité dominante qui impose ses normes sociales, (...) c'est donc un enjeu démocratique majeur »).

Pour autant, les professionnels des centres sociaux ont encore du mal à se saisir véritablement de cette question : certains banalisent le problème ; d'autres craignent les malaises, les incompréhensions, voire les violences que ce sujet est susceptible de soulever, sujet qui laisse rarement indifférent ceux qui sont directement concernés.

En Gironde, la Fédération des centres sociaux et culturels s'est engagée depuis 2011 à agir en faveur de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Elle rappelle qu'il est primordial de s'intéresser aux premiers concernés, les personnes potentiellement discriminées. « Les centres sociaux

sont à la fois pleinement légitimes au regard des valeurs défendues dans la charte des centres sociaux, bien positionnés et compétents au regard de leurs missions. ⁴»

Acteurs du développement des personnes et des territoires, les centres sociaux observent les effets de l'évolution du contexte économique et sociétal dans la vie des habitants et notamment en ce qui concerne les faits de discrimination. Ils accompagnent ainsi les citoyens dans la réappropriation de cet enjeu, pour qu'ils puissent agir.

En entendant les interpellations, en prenant en compte les paroles et situations des personnes discriminées, en traitant directement les questions qui préoccupent celles-ci, les centres sociaux constituent une sorte de caisse de résonance du quotidien et des priorités des habitants.

Le soutien apporté au collectif VEE a profondément touché les centres sociaux et culturels de Lormont : en termes d'organisation (conseil d'administration), de principes d'action, d'axes d'intervention (la lutte contre les discriminations) et d'équipe salariée (embauche d'un animateur-formateur référent sur cette thématique et implication de deux jeunes en service civique). Il n'a pas été sans soulever des suspicions d'instrumentalisation : « On nous a reproché de vouloir manipuler les jeunes du collectif pour des raisons politiques, de se servir d'eux pour faire passer nos idées ou faire parler de nous », relate Valérie Calmels.

Pour autant, c'est grâce à cet appui sur le long terme que le collectif de jeunes est aujourd'hui en capacité d'impulser de nouveaux projets et de porter son message. ■

1. Olivier Noël, « Développement du pouvoir d'agir et enjeux d'une lutte pour la reconnaissance du problème public des discriminations par le bas », 15 janvier 2013. Disponible sur le site www.les-seminaires.eu, menu Auteurs > Olivier Noël.

2. Le service civique est un dispositif (pas un contrat de travail) créé en 2010, visant l'engagement citoyen des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales...). Il s'agit d'un engagement volontaire de six à douze mois pour effectuer une mission (humanitaire, éducative, sociale, scientifique, culturelle ou sportive) d'intérêt général donnant lieu à une indemnité et à une couverture sociale prise en charge intégralement par l'État.

3. Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France, Congrès 2013, interview d'Olivier Noël. http://www.centres-sociaux.fr/files/2012/02/doc_ECA_bassedef.pdf

4. Fédération des centres sociaux et socioculturels de Gironde, Quels sens et enjeux à agir contre les discriminations liées à l'origine pour les centres sociaux ?, décembre 2012.

Entretien réalisé par Candice Vincent
le 22 mars 2013 avec :

- Karim Chaouchi, Marjorie Dimanche,
Amel Attounoussi, membres du collectif VEE,
- Valérie Calmels, directrice de l'association Didée.

Conception maquette : Claire Péraro
Mise en page : Candice Vincent



CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne – 93200 Saint-Denis

www.professionbanlieue.org